

Bordereau attestant l'exactitude des informations - VALENCIENNES - 5906 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 09/09/2024 - 5387 - 2014 B 00665 - 804 310 076 - HEVILI

Bilan actif

COPIE CERTIFIEE
CONFORME A
L'ORIGINAL

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2023	Net 31/12/2022
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 703	1 108	595	924
Autres immobilisations corporelles	71 114	37 239	33 875	45 138
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	139 300		139 300	139 300
Créances rattachées aux participations	120 978		120 978	53 499
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	333 095	38 347	294 748	238 861
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances	6 861		6 861	22 426
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	2 674		2 674	74 368
Charges constatées d'avance (3)	1 575		1 575	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	11 110		11 110	96 794
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	344 205	38 347	305 858	335 655
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	31/12/2023	31/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	40 000	40 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	4 000	4 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	198 789	180 505
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	9 578	18 284
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	252 368	242 789
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	30 726	43 695
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 468	6 731
Dettes fiscales et sociales	19 296	42 440
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	53 490	92 866
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	305 858	335 655
(1) Dont à plus d'un an (a)	17 620	30 697
(1) Dont à moins d'un an (a)	35 870	62 168
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

COPIE CERTIFIEE
CONFORME A
L'ORIGINAL

	France	Exportations et livraisons intracom.	31/12/2023	31/12/2022
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	35 074		35 074	35 074
Chiffre d'affaires net	35 074		35 074	35 074
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			5 850	14 186
Autres produits			5 659	2 231
Total produits d'exploitation (I)			46 582	51 491
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				-1 029
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			6 517	8 701
Impôts, taxes et versements assimilés			4 333	691
Salaires et traitements			7 982	7 982
Charges sociales				-199
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			11 852	11 976
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			4 185	643
Total charges d'exploitation (II)			34 869	28 765
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			11 714	22 726
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			332	455
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			332	455
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-332	-455
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			11 381	22 270

Compte de résultat (suite)

	31/12/2023	31/12/2022
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		550
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)		550
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		-550
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	1 803	3 436
Total des produits (I+III+V+VII)	46 582	51 491
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	37 004	33 206
BENEFICE OU PERTE	9 578	18 284
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier	1 434	5 738
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : EURL HEVILI

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 305 858 Euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 9 578 Euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 13/05/2024 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices

Règles et méthodes comptables

montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé**Tableau des immobilisations**

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 703			1 703
- Installations générales, agencements aménagements divers	3 547			3 547
- Matériel de transport	65 000	260		65 260
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 307			2 307
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	72 557	260		72 817
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	192 799	67 479		260 278
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	192 799	67 479		260 278
ACTIF IMMOBILISE	265 355	67 740		333 095

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	780	329		1 108
- Installations générales, agencements aménagements divers	3 547			3 547
- Matériel de transport	20 523	10 862		31 385
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 645	661		2 307
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	26 495	11 852		38 347
ACTIF IMMOBILISE	26 495	11 852		38 347

Actif circulant**Produits à recevoir**

	Montant
FOURNISSEURS - RRR À OBTENIR	3 546
Total	3 546

Capitaux propres**Composition du capital social**

Capital social d'un montant de 40 000,00 Euro décomposé en 400 titres d'une valeur nominale de 100,00 Euro.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	400	100,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	400	100,00

Dettes**Charges à payer**

	Montant
FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	1 074
INT.COURUS S/EMP.AUP.ETABLT.CRÉDIT	29
COTISATIONS SSI GERANT	16 902
Total	18 005

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation*Charges constatées d'avance*

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATÉES D AVANCE	1 575		
Total	1 575		

HEVILI
Société à responsabilité limitée au capital de 40 000 euros
Siège social : 28 rue Jean Jaurès – 59750 FEIGNIES

804 310 076 RCS VALENCIENNES

TEXTE DE LA DÉCISION D'AFFECTATION DE RÉSULTAT PRISE PAR L'ASSOCIÉ UNIQUE EN DATE DU 28 JUIN 2024
--

Décision d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023

DEUXIÈME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, s'élevant à 9 578,36 euros, de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice.....	9 578,36 €
Auquel s'ajoute un prélèvement sur le poste autres réserves pour.....	10 421,64 €
Somme distribuable.....	20 000,00 €

Le dividende par part s'élèvera ainsi à 50 euros ; il sera mis en paiement à compter de ce jour et au plus tard le 30 septembre 2024.

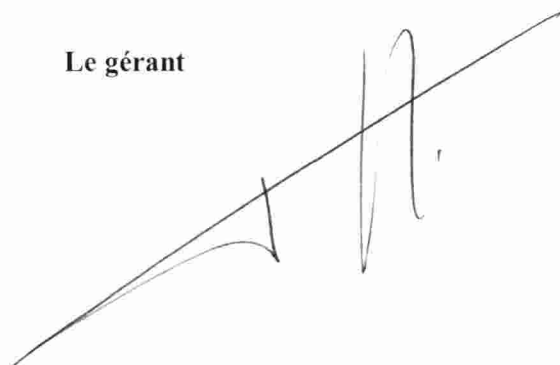
L'associé unique confirme être informé de ce que les revenus distribués seront soumis au prélèvement forfaitaire unique, sauf option pour l'imposition au barème progressif de l'impôt sur le revenu.

En cas d'option pour l'imposition au barème progressif de l'impôt sur le revenu, et conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est également précisé que l'intégralité de la somme distribuée, soit 20 000 euros sera éligible à l'abattement mentionné à l'article 158-3-2° du même code.

Conformément à l'article 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les sommes éligibles à l'abattement seront perçus à la source.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, l'associé unique rappelle qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices de la société.

Le gérant



**COPIE CERTIFIÉE
CONFORME A
L'ORIGINAL**